

Envoi : 11/10/2016
Réception par le Préfet : 11/10/2016
Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-9-11-2

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES - SUBVENTION
A L'ASSOCIATION VEREIN REGIOKULTUR BASILIENSIS POUR
L'ORGANISATION DE CONCERTS DE L'ENSEMBLE LES ELLES SYMPHONIQUES**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-11-1 du 18 mars 2016, relative à la Politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 16 septembre 2016,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide, dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives transfrontalières, de soutenir l'association Verein RegioKultur Basiliensis à hauteur de 2 000 € pour l'organisation des concerts de l'ensemble « Les Elles Symphoniques »,
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F712 (code programme 2677), chapitre 65, fonction 048, nature 6562, service 114 du budget départemental 2016.
- précise que cette subvention fera l'objet d'un versement unique

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité